

Conditions générales de participation au panel d'enquêtes LIDL France

Préambule

LIDL France, Société en Nom Collectif au capital de 458 000 000 euros, dont le siège social est situé 1, rue de Hanovre, 92290 Châtenay-Malabry, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro de 343 262 622, a missionné la société CoSpirit Local, société anonyme au capital de 110 382,55 € dont le siège social est situé 28, Rue Feydeau 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 423 437 953, (ci-après « CoSpirit »), afin de constituer, animer et interroger un panel de personnes physiques à des fins d'études de marché et de sondages concernant :

- Leurs catalogues/imprimés publicitaires et documents publicitaires distribués en boîtes aux lettres et tout autre support de communication,
- Les attentes de la clientèle / des consommateurs concernant leur communication, les produits et services proposés par LIDL France,
- L'expérience client / consommateur.

Pour la lecture des présentes, il est convenu que les consommateurs, clients de LIDL France, qui ont acceptés de participer aux enquêtes et aux possibles tirages au sort, seront dénommés « panélistes » et pourront dès lors être sollicités par CoSpirit.

La société CoSpirit est amenée à traiter tous les aspects de la relation avec les panélistes, notamment l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription au panel (ci-après « les conditions générales ») et l'organisation des tirages au sort liés. L'adhésion du panéliste aux présentes conditions générales ne crée de lien de subordination, que ce soit avec LIDL France, CoSpirit, leurs partenaires ou membres de leur groupe. Le panéliste a la possibilité de cesser à tout moment de participer aux enquêtes, soit qu'il ait expressément manifesté sa volonté en ce sens, soit qu'il ne donne pas suite à un e-mail.

Article 1 - champ d'application

Les présentes conditions générales régissent toutes les enquêtes mises en œuvre par CoSpirit, au nom et pour le compte de **LIDL France**, auprès des panélistes participants, ainsi que le tirage au sort éventuellement organisé à l'issue d'une enquête.

Elles ont vocation à exposer les conditions selon lesquelles les panélistes sont éligibles à la participation aux enquêtes, le cas échéant les modalités de leur participation et celles du tirage au sort.

Article 2 - conditions d'éligibilité

1. La participation au panel est ouverte exclusivement aux personnes physiques répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- Personnes physiques majeures,

- Résidant en France métropolitaine,
- Disposant d'une adresse électronique valide,
- Disposant d'un accès à Internet,
- Ayant renseigné l'ensemble des informations requises dans le formulaire d'inscription à savoir : présence ou non d'un « stop pub » ou toute information manifestant une interdiction de distribuer ou une autorisation de distribuer / « oui pub » sur la boîte aux lettres, type d'habitation (maison, appartement, autre), coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale)
- Ayant préalablement accepté d'être contactée par e-mail pour les motifs visés en préambule,
- Ayant accepté sans réserve les présentes conditions générales.

2. Les panélistes sont informés que les zones couvertes, à savoir les zones publicitaires sur lesquelles les imprimés publicitaires sont distribués, par les campagnes publicitaires et les enquêtes de LIDL France sont susceptibles d'évoluer, de même que les personnes ciblées par les campagnes publicitaires. Ainsi, un panéliste peut être exclu des enquêtes réalisées lorsque par l'effet de la modification d'une zone, la résidence du panéliste se trouve exclue du périmètre. Le cas échéant, les réponses aux enquêtes réalisées antérieurement restent exploitables et la participation du panéliste au tirage au sort reste valide. Le panéliste pourra de nouveau être sollicité pour des enquêtes ultérieures si une nouvelle évolution de la zone de distribution y réintègre son adresse postale ou en cas d'évolution des personnes ciblées.

3. La participation au panel d'enquêtes est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par foyer (personnes ayant la même adresse mail) est autorisée pendant toute la durée d'une enquête. Le panéliste est informé que sa participation et les informations qu'il a fournies sont susceptibles de faire l'objet d'une vérification, en outre la possibilité de distribuer à l'adresse mentionnée. Toute information ou réponse non-conforme, mensongère, erronée entraînera la nullité de la participation à l'enquête et par conséquent la nullité de la participation au tirage au sort éventuellement organisé.

Article 3 - modalités de participation et déroulement des enquêtes

1. Le panéliste sera sollicité par e-mail pour répondre aux enquêtes permettant de déterminer s'il a reçu dans sa boîte aux lettres les catalogues ou imprimés publicitaires de LIDL France [enquête COURTE], éventuellement recueillir ses impressions sur la qualité de ces documents, la communication de LIDL France sous toutes ses formes et l'interroger sur ses attentes et son expérience client / consommateur [enquêtes spécifiques, COURTE ou LONGUE]..

Les enquêtes se déroulent tout au long de l'année, selon un rythme aléatoire déterminé par CoSpirit. Le panéliste est informé que le délai imparti pour répondre à l'enquête est de 4 jours à compter de la réception de l'e-mail, sauf délai contraire mentionné dans l'e-mail envoyé. Ce délai pourra en effet être modifié pour les enquêtes portant sur la communication, les produits et service, l'expérience client / consommateur. Le panéliste qui ne participerait pas

à une enquête, ou participerait hors délai, sans avoir manifesté sa volonté de ne pas recevoir les enquêtes ultérieures, pourra de nouveau être sollicité.

2. Pour participer à l'enquête sur la réception du imprimés publicitaires /catalogue le panéliste doit :

- Résider à une adresse référencée comme distribuable dans les référentiels de distributeurs,
- Ne pas avoir apposé sur sa boîte aux lettres d'autocollant « stop pub » ou toute indication autrement formulée ayant vocation à refuser les publicités en boîtes aux lettres,
- Dans le cas où les catalogues/imprimés publicitaires et documents publicitaires sont distribués en zone « Oui Pub », avoir apposé un autocollant « Oui Pub » sur sa boîte aux lettres pour autoriser la distribution dans les communes où ce nouveau dispositif est testé à partir depuis le 1er juillet 2022,
- Répondre à la question « avez-vous reçu ce/ces imprimés publicitaires /catalogues ? », par un clic sur le bouton « oui » ou « non » et éventuellement la période de réception du/des imprimés publicitaires /catalogues,
- Le cas échéant, confirmer ses coordonnées et informations (adresse postale, type d'habitation, présence de stop pub sur la boîte aux lettres),
- Le cas échéant, répondre aux questions complémentaires sur la qualité du/des documents,
- Le cas échéant, répondre aux questions portant sur tout autre support de communication, et/ou sur ses attentes en tant que client / consommateur, son expérience client / consommateur,
- Le cas échéant, accepter la mise à jour des présentes conditions de participation, et ce avant l'expiration du délai précisé dans l'e-mail.

3. Pour participer aux enquêtes spécifiques, le panéliste doit répondre aux questions complémentaires qui peuvent notamment porter sur la communication de LIDL France sous toutes ses formes, et/ou ses attentes en tant que client / consommateur et/ou son expérience client / consommateur et/ou éventuellement aux questions permettant de qualifier son profil (par exemple : âge, sexe, catégorie socio-professionnelle...). Ces questions de profil seront exploitées de manière statistique. Elles permettront de redresser les résultats pour être représentatif de la population et d'analyser les résultats par type de profil. Les questions posées dans ce cadre peuvent être proposées en fin d'enquête imprimés publicitaires /catalogue, ou faire l'objet d'enquête dédiée pour LIDL France.

4. À l'issue de sa participation à l'enquête conformément aux modalités décrites ci-dessus, le panéliste sera inscrit au tirage au sort éventuellement organisé à l'issue de celle-ci, pour tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu.

5. CoSpirit se réserve le droit d'exclure de l'enquête concernée et/ou du panel d'enquêtes, tout panéliste ayant communiqué ou tenté de communiquer des informations incomplètes, inexactes ou enregistrées après la date limite indiquée ou encore tout panéliste ayant tenté d'avoir transgressé les conditions de participation. De la même façon, CoSpirit se réserve le droit d'exclure du panel d'enquêtes le panéliste n'ayant pas accepté la mise à jour des présentes conditions générales de participation, cette condition étant essentielle pour participer aux enquêtes.

Les panélistes autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toutes fausses indications relatives à l'identité ou à l'adresse des panélistes auront pour conséquence l'exclusion.

Article 4 contrôle de fiabilité

Le panéliste est informé que des opérations de contrôle de fiabilité des réponses apportées aux enquêtes seront effectués par tous moyens ; le résultat de ces contrôles pouvant avoir pour conséquence l'exclusion du panéliste en cas de contradiction ou de non-respect des présentes conditions générales de participation.

Article 5 responsabilité

Il est rappelé que les enquêtes sont organisées de façon aléatoire au choix de CoSpirit et de LIDL France. Elles peuvent être reportées ou supprimées sans que les panélistes puissent engager leur responsabilité à ce titre.

Par ailleurs, la participation au panel d'enquêtes se faisant via le canal internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les réseaux de communication électroniques.

En conséquence, ni CoSpirit ni LIDL France ne sauraient être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative :

- De tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, de l'utilisation du téléphone ou de l'ordinateur du panéliste, ou d'une connexion aux sites internet permettant d'accéder au panel d'enquêtes (ci-après le(s) « Site(s) »), du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusées sur les Sites ;

- Si les Sites ne fonctionnaient pas sans interruption ou s'ils contenaient des erreurs informatiques ;
- De tout dysfonctionnement pouvant affecter le réseau Internet et en conséquence empêcher le bon déroulement/fonctionnement du « PC », de tout problème de configuration ;
- De toute défaillance technique (telle qu'un mauvais état de la connexion internet du participant), matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer ;
- Si un participant était déconnecté par son fournisseur d'accès au réseau mobile et/ou Internet ;
- De la transmission, de la réception ou de la non-transmission, non réception de toute donnée, information ou des courriers électroniques ;
- De la qualité des informations données ou reçues ;
- De la perte de toute donnée ;
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- En cas de panne électrique ou d'incident sur le serveur ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique.

La connexion de toute personne aux Sites et la participation des panélistes se faisant sous leur entière responsabilité, il leur appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique et/ou informatique.

Article 6 tirage au sort

6.1 Participation

Toute participation valable aux enquêtes permet au panéliste d'être inscrit au tirage au sort éventuellement organisé à l'issue de l'enquête par CoSpirit dans les conditions exposées ci-après. Il est rappelé à toutes fins utiles que LIDL France ne s'engage sur aucune périodicité pour les enquêtes, et par conséquent des tirages au sort.

L'inscription à chaque tirage au sort est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure respectant les conditions suivantes :

- L'ensemble des conditions d'éligibilité d'inscription au panel d'enquêtes telles qu'exposées dans les présentes conditions générales de participation,
- La ou les réponse(s) aux questions de l'enquête selon les modalités énoncées dans les présentes conditions générales de participation,
- L'acceptation des présentes conditions générales de participation aux enquêtes.

L'inscription à un tirage au sort étant liée à la participation à une enquête, une seule participation par foyer (personnes ayant la même adresse mail) est possible. En cas de pluralité de participations au sein d'un même foyer, la première participation sera retenue et toute participation additionnelle sera rejetée.

Le personnel salarié de LIDL France et de ses prestataires y compris CoSpirit, les membres de leur famille et conjoints, les personnes morales et tous partenaires ayant participé à l'organisation du tirage au sort en sont exclus.

La participation se fait uniquement en ligne. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

Les tirages au sort sont réalisés par CoSpirit.

Toute fraude, toute information inexacte ou mensongère communiquée par un panéliste, entrainera la nullité de sa participation.

a. Tirage au sort inscription au panel

Ce tirage au sort est réservé aux personnes s'inscrivant au panel d'enquête pour la première fois pendant une période de recrutement.

b. Tirage au sort enquête imprimés publicitaires /catalogue

Ce tirage au sort est réservé aux personnes répondant à l'enquête imprimés publicitaires /catalogue.

c. Tirage au sort enquête spécifique

Lorsque des tirages au sort sont organisés pour des enquêtes spécifiques, ils sont réalisés selon les modalités décrites dans les enquêtes / formulaires.

6.2 Dotations

1. Cartes cadeau mises en jeu

La valeur et le nombre de cartes cadeau mises en jeu diffèrent selon le type d'enquête proposé et sont indiqués dans l'e-mail d'enquête.

Il est préalablement précisé que LIDL France est libre de déterminer la nature, la valeur et le nombre de dotations qu'elle souhaite mettre en jeu. Il ne sera donné suite à aucune réclamation ayant pour objet une éventuelle insatisfaction du panéliste à ce sujet.

Est mis en jeu **pour l'inscription au panel** :

INSCRIPTION AU PANEL	1 carte cadeau LIDL d'une valeur commerciale unitaire de cinquante (50) €uros TTC
---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Est mis en jeu pour les **enquêtes réception du imprimés publicitaires /catalogue** :

COURTE (1 à 2 questions)	1 carte cadeau LIDL d'une valeur commerciale unitaire de cinquante (50) €uros TTC
LONGUE (3 à 15 questions)	1 carte cadeau LIDL d'une valeur commerciale unitaire de cinquante (50) €uros TTC

Sont mis en jeu pour les **enquêtes spécifiques** :

COURTE (15 questions)	1 carte cadeau LIDL d'une valeur commerciale unitaire de cinquante (50) €uros TTC
LONGUE (Plus de 15 questions)	1 carte cadeau LIDL d'une valeur commerciale unitaire de cinquante (50) €uros TTC

Lorsqu'il est proposé, le tirage au sort, lié à une enquête imprimés publicitaires /catalogue ou à une enquête spécifique, est réalisé dans les 15 jours calendaires suivant l'issue du mois au cours duquel l'enquête a été réalisée (par exemple, les tirages au sort des enquêtes imprimés publicitaires /catalogues du mois de mars sont réalisés entre le 1^{er} et le 15 avril).

La liste des magasins participants et les Conditions Générales d'Utilisation de la carte cadeau peuvent être consultées sur le site Internet de LIDL France : [Carte cadeau](#)

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les cartes cadeau éventuellement intégrés à l'e-mail d'enquête le sont à titre d'exemple indicatif, et ne constituent pas des représentations contractuelles des dotations.

Les cartes cadeau gagnées ne pourront être ni revendues, ni remboursées (y compris en cas de vol, perte, ou expiration), ni échangées, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

LIDL France se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, de modifier la dotation et de la remplacer par un lot d'une valeur au moins équivalente que ce soit en cas d'indisponibilité de la carte cadeau ou pour toute autre raison que ce soit, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

Chaque gagnant sera prévenu individuellement à l'adresse e-mail enregistrée lors de sa participation, dans un délai moyen de 10 jours suivant sa désignation.

CoSpirit et LIDL France ne pourront être tenues pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau internet

2. Mise à disposition des dotations

Les cartes cadeau seront envoyées à l'adresse postale du gagnant dans un délai maximal de huit (8) semaines à compter du tirage au sort.

En sus des participations gagnantes, seront tirées au sort quatre (4) participations de réserve par enquête ou en cas d'événement particulier.

Les participations de réserve seront utilisées dans les conditions suivantes :

- En cas d'impossibilité d'attribution d'un prix gagnant pour quelque motif que ce soit et indépendant de CoSpirit ou de LIDL France, dans un délai d'un mois à compter de la date d'information du gagnant
- Chaque carte cadeau non distribuée sera attribuée au gagnant titulaire de la première participation de réserve, et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive des cartes cadeau.
- A défaut, les cartes resteront la propriété de LIDL France qui pourra en disposer comme bon lui semble.

Si la carte cadeau n'a pu être remise au gagnant plus d'un mois après le tirage au sort (e-mail et/ou adresse postale erronée, le gagnant ne s'est pas rendu en magasin etc.), les cartes cadeau seront réputées abandonnées et resteront la propriété de LIDL France. Dans ces cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Aucune démarche ne sera faite à l'égard des perdants.

3. Dotations exceptionnelles

A titre exceptionnel, la dotation peut être améliorée. Le cas échéant, les panélistes en seront informés via une mention dédiée dans le mail de l'enquête concernée.

Les conditions de participation et les modalités de mise à disposition des cartes restent par principe inchangées. En cas de changement, le panéliste en sera informé dans l'e-mail de de l'enquête concernée.

6.3 Dépôt et consultation

Les conditions générales sont déposées auprès de la SCP DENJEAN-PIERRET et VERNANGE, huissiers de justice à TOULON et consultable sur le site de l'étude : www.etude-huissier.com

6.4 Contestations

La participation à ces tirages au sort implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales, et les panélistes renoncent à toute contestation à ce titre.

En aucun cas, CoSpirit et LIDL France ne pourront être tenus responsables du délai de mise à disposition du (des) carte(s) cadeau ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier du (des) carte(s) cadeau pour des circonstances hors du contrôle de CoSpirit ou de LIDL France.

CoSpirit et LIDL France déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

LIDL France se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans les présentes conditions générales ou aura tenté de le

faire. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir une quelconque dotation ou une prochaine participation à une enquête et tirage au sort.

6.5 Modification

LIDL France se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie du tirage au sort, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

6.6 Frais

La participation au tirage au sort ayant lieu uniquement par Internet et en considération de l'état actuel des offres de services, lesquelles s'effectuent sur une base forfaitaire, il est expressément convenu que toute participation au tirage au sort ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement au service du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage en général et que la participation au tirage au sort n'occasionne aucun frais supplémentaire.

Articles 7 données personnelles

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre des présentes sont collectées et traitées par CoSpirit, sous-traitant, et Lidl France, responsable du traitement. Ces traitements sont fondés sur l'exécution du contrat, en vertu duquel vous participez au panel d'enquêtes, l'intérêt légitime de LIDL France d'assurer le respect des conditions de participation, le bon fonctionnement de l'enquête et la gestion des réclamations éventuelles ainsi que sur votre consentement, donné initialement à LIDL France pour recevoir des sollicitations commerciales.

Le retrait du consentement à la réception de communications commerciales de Lidl France n'influera pas sur l'envoi des campagnes de CoSpirit.

Les traitements ont pour finalité de :

- Permettre votre inscription au panel d'enquêtes,
- Gérer vos participations aux enquêtes et le cas échéant aux tirages au sort,
- Gérer et animer le panel d'enquêtes,
- Lorsqu'un tirage au sort est organisé, déterminer les gagnants et organiser la remise des lots (transmettre la liste à l'enseigne pour remise de l'e-carte / carte physique),
- Réaliser des contrôles de cohérence des réponses,
- Permettre l'élaboration de statistiques anonymisées pour la restitution des résultats à LIDL France,

- Permettre aux distributeurs d'améliorer la qualité de distribution au secteur via l'envoi des données pseudonymisées et s'assurer de la participation de répondants uniques par sondage
- Permettre à LIDL France d'enrichir ses bases avec des données collectées dans le cadre du panel et les mettre à jour avec votre adresse postale notamment.

Pour prendre connaissance des informations complètes concernant les traitements de vos données personnelles et l'exercice de vos droits dans le cadre des enquêtes, consultez la politique de protection des données personnelles accessible depuis les bas de mail d'inscription au panel et aux enquêtes et accessible depuis [ce lien](#).

Article 8 réclamation - médiation

Pour toute réclamation ou interrogation relative au déroulement d'une enquête, ou plus généralement, à l'application des présentes conditions générales, la société CoSpirit se tient à la disposition du panéliste via l'adresse e-mail suivante :
prospectus-lidl@panelcospirit.com

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation des présentes sera tranchée par LIDL France.

Article 9 indépendance des clauses

La nullité éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leurs effets.

Article 10 loi applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Tout litige relatif aux présentes sera exclusivement soumis aux tribunaux de Paris.

Version du 06/12/2024